Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay

A R R E T E N°57/2026

Portant sur un remplacement de coffret electrique au 4, route de Gif

- Travaux ENEDIS -

Le 06 novembre 2026

Le Maire de la commune de VILLIERS-LE-BÂCLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
Vu le Code de la voirie routière ; notamment ses articles L.113-2, L.115-1 et L.141-10 ;
Vu le Code de la route, notamment ses articles L.411-1 et L.411-6 ;
Vu la demande d'arrêté déposée par l'entreprise GH2E pour le compte d'ENEDIS, située rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de coffret électrique 4 route de Gif-91190 Villiers-le-Bâcle.

Considérant que ces travaux entraînent une gêne temporaire pour les piétons, et qu'il y a lieu de réglementer ces usages pour des raisons de sécurité et de bon déroulement du chantier ;

ARRETE :

Article : Les piétons devront être redirigés pendant la durée des travaux.

Article 2 : Durée
Les dispositions du présent arrêté s'appliquent le 06 novembre 2026 (1 journée).

Article 3 : La remise en état des lieux à l'issue des travaux devra être réalisée à l'identique. Un constat photographique de l'état des lieux avant le début des travaux devra être établi et validé par toutes les parties.

Article 4 : Signalisation
La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par la SARL AZTP, sous le contrôle du responsable coordinateur des services techniques.

Article 5 : Exécution
Le Chef de Brigade de Gendarmerie de GIF SUR YVETTE, est chargé de l'application des présentes dispositions

Ampliation :

Gendarmerie nationale de Gif-sur-Yvette
Entreprise GH2E
ENEDIS
Monsieur le Chef de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Gif-sur-Yvette,
SMUR
La Communauté d'Agglomération de Paris- Saclay

Le 9 octobre 2026

VILLIERS LE BACLE
Luc COYETTE
Adjoint au Maire

Mairie de Villiers-le-Bâcle - 91190 Villiers-le-Bâcle
mairie@ville-villierslebacle.fr
01 69 33 15 15